Zeitschrift: Bulletin mensuel de la Chambre de commerce suisse en France
Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France
Band: - (1927)
Heft: 78

Buchbesprechung: Livres à lire ou à consulter
Autor: [s.n.]

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 04.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Livres à lire ou à consulter

Les étrangers en France et l'impôt. — Manuel de l'homme d'affaires et du résident, par Jean MICHEL, docteur en droit, avocat à la Cour de Paris. Un volume in 8° cartonné, 35 francs. (Librairie des Juris-Classeurs, 25, place Dauphine, Paris.

L'ouvrage que M. Jean Michel, spécialiste des questions fiscales, vient de consacrer à la situation de l'étranger en France au regard de l'impôt, rendra de grands services. La complexité du régime fiscal français est telle que bien peu de Français pourraient expliquer comment ils sont taxés; à plus forte raison les étrangers se trouvent-ils souvent dans le plus grand embarras. Ayant conçu son ouvrage dans un esprit essentiellement pratique, M. Michel a systématiquement évité la discussion des innombrables controverses dont fourmille le droit fiscal français. Par contre, il explique avec une clarté parfaite le mécanisme des impositions. Les formules de déclaration qu'il reproduit, les barèmes inédits qu'il publie, permettront à tous les étrangers d'avoir un aperçu très exact des charges fiscales qu'entraîne leur séjour en France.

L'Annuaire du Comité Central des Allocations Familiales. — Le Comité Central des Allocations Familiales, 10, rue de Lincoln, à Paris, vient de publier son Annuaire 1926-27.

Cet ouvrage, de plus de 600 pages, comporte quatre parties dont la première est consacrée au Comité Central et à son organisation intérieure.

La seconde partie est réservée aux Caisses de Compensation et à leurs groupements professionnels. Pour chacune des Caisses, l'Annuaire détaille les conditions générales d'organisation, date d'entrée en fonctionnement, composition du Conseil d'administration, nombre d'adhérents, d'allocataires et de bénéficiaires; en ce qui concerne les différentes prestations accordées et les services assurés par les Caisses, aini que leurs principales règles de fonctionnement, les renseignements ont été groupés en tableaux synoptiques facilitant la lecture et les comparaisons utiles. Il en est de même pour les Caisses et Services d'allocations-maladie, dont on sait que le développement se poursuit parallèlement à celui des allocations familiales.

Une troisième partie est consacrée à l'étude du statut juridique des allocations familiales, tel qu'il résulte des décisions de jurisprudence et des prescriptions réglementaires concernant l'attribution de ces prestations au personnel des adjudicataires de travaux publics.

Enfin, dans une quatrième partie, ont été groupées les principales dispositions légales, administratives ou d'initiative privée dont peut se prévaloir la famille, qu'il s'agisse de la famille en formation (maternité) ou au travail, ou plus spécialement des familles nombreuses.

Il paraît inutile de souligner la valeur documentaire que présente cette publication pour tous ceux qui s'intéressent à la question des allocations familiales et en particulier au développement de l'action sociale des Caisses de compensation.

La France d'aujourd'hui. — Agriculture-Industrie-Commerce, par G. Welter, attaché à l'Office National du Commerce Extérieur, avec une préface de M. G. de Tarde. Un vol. in-8 de la *Bibliothèque Politique et Economique*, avec 5 cartes et 21 graphiques. Payet, édit., Paris. (25 francs.)

C'est un véritable bilan économique de la France que M. Welter présente aujourd'hui au public sous la forme d'un ouvrage de vulgarisation.

Ce n'est pas un livre de doctrine; c'est un livre de bonne documentation, sérieuse, claire, et complète; un véritable inventaire, sérieusement mis à jour, de la production française en 1927, instrument indispensable de toute saine politique économique.

L'ouvrage de M. Welter vient à son heure et il faut le lire.

Livret-Guide de l'Etudiant de l'Université d'Aix-Marseille. — Edité par l'Association Générale des Etudiants et Anciens Etudiants de Marseille, 29, allées de Meilhan, Marseille. (5 francs.)

L'un des buts de ce Livret-Guide est d'intensifier entre les Universités de France et les Universités étrangères des échanges réguliers d'étudiants, et ses auteurs désirent que les étudiants étrangers sachent que leurs camarades français sont heureux de les recevoir, de leur rendre agréable le séjour en France et de leur ouvrir toutes grandes les portes de leurs maisons.

Le montant de la cotisation d'un membre de la Chambre de Commerce Suisse en France est laissé à la discrétion de chacun, mais ne doit pas être inférieur à 100 francs français par an.

Le titre de membre fondateur est décerné aux membres qui s'engagent à verser, pendant les trois premières années, une cotisation annuelle d'au moins cinq cents francs.